

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 14
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq février

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 5 février 2024 à 19h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents :

Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

Mme Hélène ASTRIC, absente non excusée.

Mme Eliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/01/2024

Date de publication et d'affichage : 06/02/2024

Objet : AUDAB : modification des représentants

Le Maire expose que M. Eloy Jaramago est représentant titulaire à l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche Comté et que Mme Florence Nuninger-Parizot est représentante suppléante à l'AUDAB.

En cas d'absence du membre titulaire, le suppléant n'a pas pouvoir de vote. Il est proposé d'inverser le nom du titulaire et de son suppléant. Ainsi Mme Florence Nuninger-Parizot devient titulaire et M. Eloy Jaramago suppléant à l'AUDAB.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :
- de conseillers
 en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq février

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 5 février 2024 à 19h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M.
Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme
Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-
PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas
MILLET; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; Mme Hélène ASTRIC.

Membre absent :

Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine
BOUILLE

Mme Eliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/01/2024
Date de publication et d'affichage : 06/02/2024

Objet : Comité des fêtes de l'An 2000 : participation financière

Le Maire expose que suite à la dernière réunion du comité des fêtes de l'an 2000, il a été demandé d'augmenter la participation financière par habitant des communes membres en passant de 1.20 €/hab à 1.50 €/hab.

La commission association s'est réunie pour examiner cette proposition et a rendu un avis défavorable.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix contre et 2 abstentions rejette la proposition d'augmenter la participation financière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq février

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 5 février 2024 à 19h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÆUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; Mme Hélène ASTRIC.

Membre absent :

Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

Mme Eliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/01/2024

Date de publication et d'affichage : 06/02/2024

Objet : Comité des fêtes de l'An 2000 : participation financière

Le Maire expose que suite à la dernière réunion du comité des fêtes de l'an 2000, il a été demandé d'augmenter la participation financière par habitant des communes membres en passant de 1.20 €/hab à 1.50 €/hab.

La commission association s'est réunie pour examiner cette proposition et a rendu un avis défavorable.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix contre et 2 abstentions rejette la proposition d'augmenter la participation financière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq février

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 5 février 2024 à 19h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SCEUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; Mme Hélène ASTRIC.

Membre absent :

Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

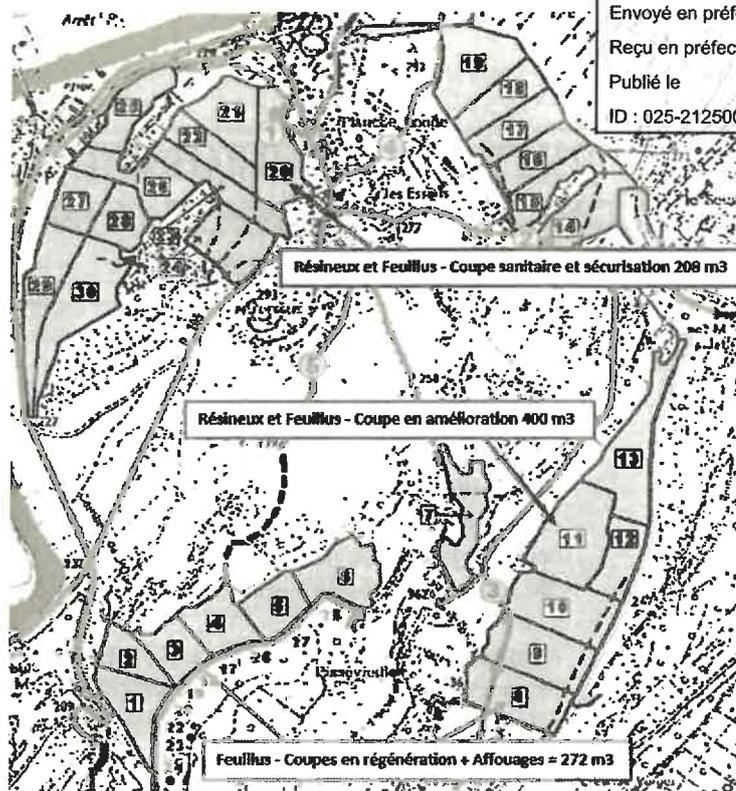
Mme Eliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/01/2024
Date de publication et d'affichage : 06/02/2024

Objet : ONF, État de l'assiette pour l'année 2024

Pour l'année 2024, sous les conseils de l'Office National de forêts, le comité bois et forêt propose au conseil municipal :

- **D'effectuer une coupe en régénération de feuillus dans les parcelles P3 et P8 :**
Objectif en P3 : présence de chênes principalement. Régénération à maintenir.
Objectif en P8 : finaliser la régénération après les travaux de coupe de 2021,
Potentiel de volume commercial de **152 m3(1) dans la P3 et 120 m3(1) dans la P8,**
Mode de vente proposé : **adjudication, grumes déposées en bord de route.**
- **D'effectuer une coupe en amélioration de résineux dans la parcelle P11 :**
Objectif : cibler quelques zones touchées par un début de dépérissement,
Potentiel de volume commercial de **400 m3(2)**
Mode de vente proposé : **adjudication, bois sur pieds**
- **D'effectuer une coupe sanitaire en résineux et feuillus dans la parcelle P20 :**
Objectif : couper les résineux encore sains, quelques érables et tilleuls et sécuriser les maisons à proximité.
Potentiel de volume commercial de **180 m3(2) de résineux et 28 m3(2) de feuillus**
Mode de vente proposé : **adjudication, bois sur pieds**
- **De délivrer les parcelles P3 et P8 à l'affouage.**
Volume de houppiers non estimé. Il devra être affiné ou complété selon le nombre d'affouagistes en 2024
(1) Volume prévisionnel total des arbres, y compris écorces et houppiers
(2) Volume prévisionnel hors écorces et houppiers



Le conseil municipal doit **délibérer sur les propositions ci-dessus ainsi que sur la prestation contractuelle de l'ONF** concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure, à savoir :

Pour les chantiers dont des produits sont à vendre façonnés en bloc ou à la mesure :

- Chantier en ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) :
 - Délègue la maîtrise d'ouvrage des transports de bois et chargement de plateau à l'ONF,
 - Autorise le maire à signer les devis et convention de transport groupée, liée à cette prestation, présentés par l'ONF,
- Chantier en exploitation groupée :
 - Délègue à l'ONF une mission de maîtrise d'ouvrage : convention d'exploitation groupée
 - Autorise le maire à signer la convention d'exploitation groupée présentée l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Selon l'évolution sanitaire de la forêt de Boussières en 2024, le conseil municipal pourra se prononcer sur d'éventuels avenants au présent État d'Assiette, toujours sous les conseils de l'ONF.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions et la prestation contractuelle de l'ONF.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq février

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 5 février 2024 à 19h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORTOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÆUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; Mme Hélène ASTRIC.

Membre absent :

Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

Mme Eliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/01/2024

Date de publication et d'affichage : 06/02/2024

Objet : ONF : révision de l'aménagement forestier 2023-2042

Les représentants du comité forêt rappellent que L'ONF a présenté, le 05 décembre 2023, aux membres du conseil municipal une synthèse de la révision de l'aménagement, dont le cahier des charges a été voté lors du conseil municipal du 06 mars 2023

Une présentation du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années est faite.

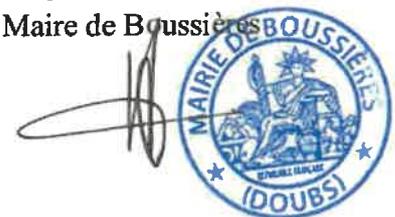
La présentation faite, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Eloy JARAMAGO

Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq février

L'an deux mille vingt quatre,

Le **lundi 5 février 2024 à 19h00 heures**.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; Mme Hélène ASTRIC.

Membre absent :

Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

Mme Eliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/01/2024

Date de publication et d'affichage : 06/02/2024

Objet : Coût définitif des transferts de charges 2023 – Évaluation prévisionnelle des transferts de charges « CLECT 2024 »

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de la création de la CAGB et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (« CLECT ») a été mise en place. Cette commission s'est réunie le 14 décembre 2023, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2023 (rapport n°1).

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2024, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » liés à cette compétence et enfin le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2023 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2024 d'autre part.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** :

les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2023 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 14 décembre 2023.

les montants prévisionnels de charges transférées pour 2024, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2024, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » liés à cette compétence et le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon (rapport n°2) tels que décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 14 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



